

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2009

OBJET
de la Délibération

**CONCOURS DES
MAISONS FLEURIES
ANNEE 2009**

Date de convocation du Conseil Municipal

17 septembre 2009

Date d'affichage : 17 septembre 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mmes PESSEL, PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, M. DERRIEN, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. BAUCHER à M. GIRALDON

M. BURBAN à M. PARMENTIER

M. LE BARON à Mme RAMEL-FLAGEUL

Mme LE DOARE à M. LE ROCH

Mme GUEGUAN à M. PERESSE

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES ANNEE 2009

Rapport de Alain LE MAPIHAN

Le Comité départemental du Tourisme organise chaque année un concours des Maisons Fleuries auquel ont participé 29 Pontivyens en 2009.

Selon les catégories, les 2 ou 3 premiers se voient attribuer un prix en numéraire pour un montant à répartir s'élevant à 1 370 €. Une enveloppe de 425 € est réservée à l'achat de fleurs qui seront offertes à tous les participants.

La répartition des prix est fixée comme suit :

- 1^{ère} catégorie : 190 €
- 3^{ème} catégorie : 200 €
- 4^{ème} catégorie : 100 €
- 5^{ème} catégorie : 190 €
- 7^{ème} catégorie : 300 €
- 9^{ème} catégorie : 290 €
- 10^{ème} catégorie : 100 €

Nous vous proposons :

- d'accepter l'attribution des prix comme indiquée ci-dessus

**LES CONCLUSIONS SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 24 septembre 2009

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**